

(13) Le rationnement, remplaçant le mécanisme des prix, en tant que méthode de distribution des biens, et sans tenir compte du profit comme élément de motivation, n'a jamais donné les résultats escomptés. Durant la guerre, par exemple, le rationnement n'a pas réduit la consommation de la classe riche,* qui avait assez d'argent pour se procurer ce qu'elle voulait, que ce fut ou non dans l'intérêt général.

(14) Le fait que le taux de chômage au Canada soit supérieur de 3 p. 100 à celui des États-Unis pose un nouveau et grave problème.

(15) Les mesures législatives gouvernementales influent sur cela de bien des manières.

(16) Selon des études suédoises, il existe un système à deux paliers: (1) d'un côté, les travailleurs bien rémunérés (les syndiqués) dont le niveau de productivité est élevé en raison des capitaux investis pour soutenir l'emploi; (2) de l'autre côté, les travailleurs non syndiqués qui n'ont pas et ne jouissent pas de la protection et du pouvoir accordés aux syndiqués.

(17) Ceci s'ajoute aux difficultés que pose le chômage sur le plan du rajustement du salaire réel. Les salaires réels indûment élevés entraînent le remplacement de la main-d'oeuvre par le capital.

(18) La législation provinciale du travail, qui consolide la position des syndicats vis-à-vis des travailleurs sans emploi pose un problème important.

(19) Le régime d'assurance-chômage des États-Unis est trois fois moins généreux que celui du Canada. C'est une des causes du taux de chômage plus élevé du Canada.

(20) Le régime d'assurance-chômage se finance au moyen des cotisations que l'employeur et l'employé versent régulièrement durant les périodes où le chômage n'est pas très élevé et l'argent ainsi accumulé sert à financer celles où il sera très élevé. Toutefois, au fur et à mesure que le chômage augmente, les cotisations augmentent et, tous les autres facteurs demeurant constants, l'employeur n'aura d'autre choix que celui de réduire ses autres coûts, peut-être l'utilisation de la main-d'oeuvre, augmentant ainsi le taux de chômage. Ceci peut faire bouler de neige.

(21) Le soutien du revenu doit se fonder sur le niveau de ce dernier. Ce soutien devrait s'assimiler à

une police d'assurance aux termes de laquelle on verse une prime proportionnée à la probabilité du chômage. La police d'assurance versera des prestations en cas de chômage.

(22) Il faut distinguer entre maintenir le revenu, quelles que soient les raisons du chômage (le revenu annuel garanti, l'impôt négatif) et offrir une véritable assurance contre le chômage.

(23) Le revenu annuel garanti ou l'impôt négatif permettrait d'orienter le régime vers ceux qui en ont véritablement besoin.

(24) À l'heure actuelle, le régime d'assurance-chômage transfère des fonds des industries jouissant d'une stabilité saisonnière aux autres qui n'en jouissent pas et, de ce fait, il récompense l'instabilité et encourage le chômage saisonnier.

(25) Les Canadiens ne veulent pas de politiques qui sont le fruit de compromis entre tous les groupes.

(26) En France, l'orientation des socialistes vers des politiques du marché ont démontré que la population opte pour des mesures qui réussissent, et non des compromis qui sont étrangers aux réalités économiques.

(27) Il nous faut reconnaître davantage que l'éducation, la recherche et le développement représentent un investissement sur le plan du capital humain et qu'il faut essayer d'en retirer un meilleur rendement.

(28) La souplesse est essentielle, qu'il s'agisse de capital humain ou de marchés monétaires.

(29) Si nous nous penchons sur les questions de la mobilité, du monopole et des imperfections des marchés de capitaux, nous verrons d'un nouvel oeil le problème du chômage.

(30) Au sujet de la mobilité et des programmes de soutien du revenu, il faut reconnaître que les analyses du niveau de la vie exprimées en valeurs monétaires sont souvent des représentations imparfaites de la réalité. Il est peut-être plus facile de bien vivre dans la région atlantique du Canada que dans toute autre région.

(31) Même si les subventions aux revenus sont très modestes, la répartition régionale de la population surprend par sa stabilité.

* (Note de PDG: Le but du rationnement n'était pas de réduire la consommation des riches, mais de garantir un minimum aux pauvres. Cet objectif a été atteint).